

Le Conseil d'Administration des Communes Forestières du Var – Agence des politiques énergétiques du Var s'est réuni le 8 janvier 2021 en visioconférence à 14h00.

Personnes présentes : Monsieur Jean BACCI, Monsieur Mouloud BELAÏDI représentant Monsieur Didier BRÉMOND, Monsieur Nello BROGLIO, Madame Raymonde CARLETTI, Monsieur Bernard DE BOISGELIN, Monsieur Thomas DOMBRY, Madame Nathalie GONZALES, Monsieur Michel GROS, Monsieur Denis GYNOUVES, Monsieur Guy LE BERRE, Monsieur José LECLERE, Monsieur Christian MAMECIER, Madame Blandine MONIER, Monsieur Michel OLLAGNIER, Madame Laetitia QUILICI, Monsieur Michel REZK, Madame Christine SINQUIN.

Personnes excusées : Monsieur Gilles ALLIONE, Madame Christine AMRANE, Monsieur François DE CANSON, Monsieur Hubert FALCO, Monsieur Jérémy GIULIANO, Monsieur André GUIOL.

Pouvoirs : Monsieur Jérémy GIULIANO donne pouvoir à Monsieur Jean BACCI.

Assistaient également : Monsieur Philippe ICKE, Madame Sophie PERCHAT, Monsieur Grégory CORNILLAC, Monsieur Guillaume ANTON, Madame Natacha PESCATORE, Monsieur Sylvain RETIERE.

Les membres du conseil d'administration préconisent que les montants de cotisations des Communes, EPCI et membres de droit pour l'année 2021 restent inchangés par rapport à l'année 2020.

Le barème des cotisations 2021 est le suivant :

Structures adhérentes		Cotisation
Communes	Tranche 1 : < 1 000 habitants	243 €
	Tranche 2 : de 1 000 à 5 000 habitants	372 €
	Tranche 3 : de 5 001 à 10 000 habitants	615 €
	Tranche 4 : de 10 001 à 15 000 habitants	750 €
	Tranche 5 : de 15 001 à 40 000 habitants	1 273 €
	Tranche 6 : > 40 001 habitants	1 562 €
EPCI : Communautés de communes et Communautés d'agglomération (cotisation forfaitaire symbolique)		100 €
EPCI : Métropoles (cotisation forfaitaire symbolique)	Tranche 1 : < 450 000 habitants	250 €
	Tranche 2 : de 450 001 à 1 000 000 habitants	500 €
	Tranche 3 : > 1 000 001 habitants	750 €
Membres de droit (SYMIELEC Var, Association des Maires du Var, Association des Maires Ruraux du Var, ADCCFF83)		50 €

Source : Données INSEE sur les populations légales, actualisées tous les ans.

Les membres du Conseil d'administration valident à l'unanimité les montants des cotisations 2021 et la mise en œuvre de l'appel à cotisations pour les Communes, EPCI et les membres de droit à partir de janvier 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président

Jean BACCI

